

Antoine-Louis Rouillé, comte de Jouy

Ce seul portrait connu du comte de Jouy se trouve au château de Versailles



Trop peu de travaux ont été consacrés à Antoine-Louis Rouillé, éminent serviteur de la France, qui fut pourtant Secrétaire d'Etat de la Marine (de 1749 à 1754), puis Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères (de 1754 à 1756). Cette étude porte simplement sur la vie du comte de Jouy, jusqu'à la fin de sa charge de Secrétaire d'Etat de la Marine le 28 juillet 1754. Son action postérieure, en qualité de Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères, lors des premières années de la terrible guerre de Sept ans (1757-1763), a déjà fait l'objet, en effet, de divers travaux, dont un article de Claude Dupuy dans lequel il pose la question du lieu de la signature du Traité de Versailles ou « Traité de renversement des alliances », qui aurait été signé à Jouy-en-Josas le 1^{er} mai 1756¹.

Seront ici évoqués les débuts de la brillante carrière et de l'action du comte de Jouy en qualité de Secrétaire d'Etat. Ses collaborateurs l'appelaient « le Ministre » et il fut, du reste, promu ministre d'Etat en 1751, ce qui lui donnait le droit de participer au Conseil qui réunissait régulièrement quelques ministres autour du Roi en personne. Sa mission était de reconstituer une marine très éprouvée par la guerre dite de Succession d'Autriche qui venait de s'achever en 1748, et de tenter de défendre la Nouvelle France contre les appétits anglais en Amérique du Nord car il était aussi en charge des possessions françaises nord-américaines. Antoine-Louis Rouillé n'aura hélas pas le temps ni les moyens de mener à bien sa mission, en raison, semble-t-il, de l'insuffisant soutien qui lui fut prodigué par le roi Louis XV, ses ministres les plus influents et la célèbre favorite, Madame de Pompadour, dont il était pourtant un des protégés.

¹ DUPUY Claude, « Cela s'est passé le 1^{er} mai 1756 » et « Traité de Jouy-en-Josas ou Traité de Versailles ? », *Les Cahier historiques de Jouy-en-Josas*, n° 12, juillet 2011, p. 12-18.

Né à Paris le 5 juin 1689, Antoine Louis appartenait à une famille de Touraine « distinguée dans la robe », parvenue en une génération « de la petite bourgeoisie provinciale aux plus hauts emplois administratifs de la capitale »². Il était le fils de Louis Roslin, conseiller d'Etat et neveu de Louis Rouillé, contrôleur général des postes, patrimoine exclusif et fort lucratif des deux familles Rouillé et Payot qui s'y succédèrent de 1672 à 1738³. Rouillé lui-même devait bénéficier de la surintendance des postes après ses deux ministères, comme une retraite dorée et pour faire plaisir à sa femme.

Sa mère était Marie-Angélique d'Aquin, fille unique du docteur Louis Henri Antoine d'Aquin premier médecin de Louis XIV. Celui-ci avait acquis le château de Jouy-en-Josas en 1684 et « s'était attribué » le titre de comte de Jouy, que devait porter son petit-fils après sa mort, en 1696⁴. Marie-Angélique avait épousé en 1686 Louis Roslin Rouillé à qui furent vendus les terres et le château de Jouy-en-Josas en 1701. Ce Roslin Rouillé, devenu comte de Jouy par la grâce de sa femme, qui « lui avait porté le titre » était par ailleurs maître des requêtes, chevalier, seigneur des Loges, Villeras et Fontaine Guérin (en Anjou). Marie-Angélique et Louis donnèrent naissance, en 1689, à Antoine-Louis Rouillé, qui dut connaître ses premières années au château de Jouy-en-Josas⁵. Ce château devint plus tard sa résidence de campagne quand il bénéficia d'un appartement à Versailles et résida dans son hôtel à Paris, comme bon nombre de ses contemporains au service du roi⁶. Le château de Jouy-en-Josas nous est connu par une description de 1719, par la carte de l'abbé Delagrive de 1740, et par le plan du « Terrier de Jouy-en-Josas » de 1765 : il atteste la réussite d'Antoine-Louis Rouillé au sein de la Cour, sans pourtant s'être départi de bonté et de bienveillance à l'égard de ceux qu'il côtoyait.

Après de brillantes études chez les jésuites, Antoine-Louis Rouillé devint, à 22 ans, en 1711, conseiller au Parlement de Paris, puis hérita, en 1712, de la fortune de son père. Il serait devenu l'un des plus riches dignitaires de la Cour en bénéficiant d'une énorme rente, de près de 200 000 livres par an⁷ – à multiplier peut-être par 30 pour parler en euros. Conformément au cursus habituel des grands commis de l'Etat de l'époque, Antoine-Louis devint, dès 1718, maître des requêtes au Conseil d'Etat. Dans la thèse d'histoire qu'il a consacrée au ministre, à l'université de Montréal, Michel Allard précise que l'on signala sa minutie, sa droiture et son esprit de travail qui lui permirent d'être employé « dans toutes les affaires les plus importantes et les plus délicates qui se trouvèrent pendant la Régence (1715 à 1723) et la minorité du roi ». En 1725, il eut la charge d'intendant du commerce, dont les titulaires, avec les intendants des finances, étaient les principaux collaborateurs du contrôleur général des Finances.

² BLUCHE François, *Les magistrats du Parlement de Paris au XVIII^e siècle*, p. 378.

³ BLUCHE François, op. cit., p. 378 : le grand-père d'Antoine-Louis est porteur de lettres à Tours, puis commis des postes à Paris, avant d'être directeur général et contrôleur général de la ferme des postes.

⁴ BOUCHET Danièle, « Antoine Daquin », *Les Cahiers historiques de Jouy-en-Josas*, n°17, janvier 2014. Ce Cahier comporte deux portraits d'Antoine Daquin/d'Aquin, p. 5 et p. 10.

⁵ On a conservé une gravure du château peint par Lespinasse en 1780. L'actuel château fut construit au début du XIX^e siècle ; il accueille une partie des séminaires de formation permanente de l'école HEC Paris.

⁶ L'appartement se trouvait dans l'aile Nord des ministres. A Paris, Rouillé résidait à côté du Louvre, rue des Pouilles, dans l'hôtel Villequier d'Aumont, qui fut détruit lors de l'aménagement du Louvre par Soufflot.

⁷ VERGER-FRANCESCHI Michel, p. 194 : les traitements d'un capitaine de vaisseau en « haute paye », d'un chef d'escadre et d'un lieutenant de vaisseau étaient respectivement de 3 600 livres, 6 000 livres et 1 600 livres.

Dans cette fonction, il s'attacha particulièrement à réglementer et développer le commerce avec le Levant, à encourager les manufactures du Languedoc, notamment en favorisant l'envoi à l'étranger de jeunes gens, (comme assistants des commis de ces manufactures). Un précurseur ! Et il mit beaucoup d'énergie pour stimuler la mise en valeur des terres abandonnées ou incultes. Ministre, il en fera de même des années plus tard pour le Canada, « *estimant que les établissements ne peuvent augmenter qu'en même proportion que le peuple* »⁸.

Le 8 février 1730, il épousa Marie-Christine Pallu, fille d'un maître des requêtes, également d'une famille de riches et estimés « *robins* » de Tours. Le marquis d'Argenson, redoutable chroniqueur, les jugea, l'un et l'autre, ridicules :

J'ai été hier à Versailles. Le nouveau ministre (de la marine) M. Rouillé, est assez ridicule par ses airs de familiarité, qu'il prend même avec le roi. Sa femme sera présentée samedi prochain. On s'attend encore à plus de ridicule par ses discours et sa tournure [...]. Nous avons trois ministres d'une taille risible à voir ensemble : MM. de Puyzieulx, Saint Florentin et Rouillé, ce sont trois nains et fort laids⁹.

Chargé de la censure royale

En 1732, le garde des sceaux, Chauvelin, confia à Louis-Antoine la direction de la Librairie et donc la charge de la censure des livres au nom du roi, qu'il exerça jusqu'en 1747. Il s'y distingua par l'encouragement à la publication d'œuvres d'importance, notamment la première belle édition des œuvres de Molière, et il garda plus tard des relations étroites avec Malesherbes à propos de publications d'œuvres à caractère économique. Dans cette fonction, il osa, pour préfacer les pièces de Molière, choisir un obscur écrivain bien en cour, en lieu et place de Voltaire. Et il interdit même la publication de l'un des textes de Voltaire. Vingt-cinq ans plus tard, l'irascible auteur de *Candide* voudra encore « effacer cette honte », infligée par un « imbécile, qui accordait facilement des permissions tacites pour des ouvrages futiles ».

Commissaire du Roi auprès de la Compagnie des Indes

Conseiller d'Etat semestre en 1744, maître des requêtes honoraires en 1745, Rouillé fut nommé cette année-là au poste éminent de commissaire du roi près la Compagnie Perpétuelle des Indes « qui était plus qu'un ministère des colonies avant la lettre »¹⁰. C'était un poste très délicat d'autant plus que la France était en guerre contre l'Angleterre – officieusement de 1740 à 1744 ! Français et Anglais s'affrontaient durement aux Indes où le gouverneur général des établissements de la Compagnie était alors Joseph-François Dupleix. La Compagnie, aux capitaux privés, avait le monopole du commerce avec les Indes et bénéficiait (comme l'East India Company, sa rivale anglaise créée en 1600 et la VOC néerlandaise, créée en 1602), de pouvoirs régaliens (troupes, vaisseaux, monnaie, justice).

⁸ GRANDJEAN de FOUCHY (secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences) « *Eloge de M.Rouillé* », *Histoire de l'Académie Royale des Sciences pour l'année 1761*, Paris, 1762, p. 183-188.

⁹ Le marquis d'Argenson, secrétaire d'Etat des Affaires étrangères, rédigea chaque soir un *Journal* très incisif.

¹⁰ DESCHAMPS Henri, *Méthodes et doctrines coloniales de la France*, Paris, 1953, p. 45. Bien après les compagnies des Indes créées par Colbert, John Law créa en 1717 la Compagnie d'Occident, qui devint en 1719 la Compagnie Perpétuelle des Indes. Ladite compagnie perdit son monopole en 1769 et disparut en 1795.

Son objectif était de faire un commerce lucratif, mais elle était aussi le « bras armé » de l'Etat dans ce territoire en guerre, à six mois de France par la périlleuse « route des Indes ». On voit donc le rôle très délicat du commissaire du roi au cours de cette période qui se termina en 1748, aux Indes, comme en Europe et en Amérique, sans vainqueur décisif. Dans sa thèse, (page 9), Philippe Allard montre que Rouillé avait presque entièrement réorganisé la Compagnie française.

Secrétaire d'Etat de la Marine

La réputation d'Antoine-Louis Rouillé, en tout cas, n'en fut pas affectée et c'est grâce à son expérience et à sa compétence, en particulier dans les questions économiques, qu'il fut ensuite nommé le 30 avril 1749, Secrétaire d'Etat de la Marine, à la place de Jean Frédéric de Maurepas, disgracié, qui y régnait depuis ...1723. Un record absolu de longévité ministérielle. Rouillé avait dans un premier temps refusé le poste pour des raisons de santé, mais le Roi avait insisté sur les instances de Madame de Pompadour¹¹ et du Contrôleur général des finances, Machault d'Arnouville. Le poste était d'importance car il comportait non seulement la marine et ses arsenaux mais également les pêches, les consulats et les colonies d'Amérique. Rouillé devenait ainsi ministre d'une Nouvelle France, qui comprenait d'une part le Canada, avec les Grands Lacs, qu'on appelait les « Pays-d'en-Haut » et, d'autre part, la Louisiane, des Illinois au golfe du Mexique. Séparée administrativement du Canada depuis 1717, la Louisiane était placée sous l'autorité assez théorique du gouverneur général et de l'intendant de la Nouvelle France à Québec qui relevaient du « Ministre ». Celui-ci avait aussi la supervision des îles : Guadeloupe, Martinique, Saint-Domingue, qui faisaient de la France le premier producteur de sucre du monde, grâce à ses plantations bien pourvues en esclaves (150 000 à Saint-Domingue), mais les Indes étaient toujours sous le contrôle de la Compagnie des Indes, un Etat dans l'Etat, qui relevait du Contrôleur général des finances. Toutefois, en sa qualité de Ministre d'Etat, Rouillé avait naturellement son mot à dire.

Il est particulièrement intéressant de souligner que le ministère de Rouillé à la marine correspond exactement à la période de paix très fragile comprise entre la guerre « de Succession d'Autriche » achevée en 1748 et la guerre de Sept Ans, qui commença officiellement en 1756, mais fut précédée, dès 1754-1755, par de brutales agressions anglaises au Canada et dans l'Atlantique.

La nomination du comte de Jouy fut mal accueillie, car il était âgé (60 ans), n'avait aucune expérience de la marine et ne connaissait pas *de quelle couleur était la mer*, comme son illustre prédécesseur, Maurepas, qui avait eu droit à cette remarque cinglante à son arrivée au ministère. On lui reprochait un comportement « petit bourgeois » qui ne plaisait pas, d'autant plus qu'il était un des protégés de la marquise de Pompadour.

¹¹ Très calomniée de son vivant, Madame de Pompadour était courtisée et correspondait beaucoup avec ses amis ; de nombreuses nominations étaient dues à son influence.

Dans ses *Mémoires*, le cardinal de Bernis, ne le gâte pas davantage :

M. Rouillé avait succédé au comte de Maurepas, pour l'administration de la marine ; il ne l'avait remplacé ni par les lumières, ni par la capacité : sans vouloir être gouverné par ses bureaux, il l'était despotiquement, par la raison toute simple que lorsque l'on n'est pas instruit, il faut s'en rapporter aux autres.

En revanche, le président très mondain de la Cour des Enquêtes, Hénault, écrira dans ses *Mémoires* : « Monsieur Rouillé succéda à Maurepas et voilà encore un ami de cinquante ans qui m'arrivait à la Cour. C'était la vertu même, et l'homme du commerce le plus doux ». Et le redoutable avocat Barbier le jugeait « fort honnête homme et grand travailleur »¹².

Plutôt mal accueilli, le ministre arrivait de plus à un moment particulièrement difficile. La paix était précaire et il fallait préparer la suivante dans les pires conditions.

Des risques de reprise de la guerre avec l'Angleterre

La guerre de Succession d'Autriche n'avait pas permis à la Grande-Bretagne de conquérir l'hégémonie maritime et coloniale à laquelle elle aspirait. Ses succès sur mer avaient été tardifs et si la marine militaire de la France avait été fortement affaiblie, sa flotte de commerce avait pu soutenir les colonies françaises en Amérique du Nord et en Inde. A la fin de la guerre, la Grande-Bretagne et ses alliés avaient été battus sur le continent européen et n'avaient échappé à un désastre que par la magnanimité et les calculs politiques de Louis XV, qui avait voulu faire une paix « en roi et non en marchand ».

En Amérique, la Grande-Bretagne avait tout de même été contrainte de rendre à la France la citadelle de Louisbourg « le Gibraltar américain » postée dans l'île du cap Breton. Les possessions du Canada, de la Louisiane et des riches îles françaises demeuraient inchangées. Le mécontentement des Britanniques était donc grand et l'expansion vers l'ouest de leurs treize colonies américaines était freinée. Les frontières entre les treize colonies anglaises et les colonies françaises (du Canada à la Louisiane) n'avaient pas été tracées, en dépit des travaux d'une commission mixte. Et surtout, le commerce français taillait partout des croupières à ses rivaux qui en étaient de plus en plus inquiets. Compte tenu de la formidable puissance de la Royal Navy, de l'esprit revanchard anglais de l'époque et du déséquilibre démographique, la situation en Amérique du Nord était explosive.

On comptait plus de 1 000 000 d'habitants pour les Anglais dans les treize colonies, contre 60 000 au Canada et 8 000 en Louisiane pour les Français, car sous la houlette du prédécesseur de Rouillé au ministère, Jean Frédéric de Maurepas, l'immigration française avait peu augmenté, la croissance de la population étant surtout interne. L'hymne *Britain rules the sea* date de 1740 et les *frogs* étaient ridiculisés sans trêve dans les journaux. Les vaisseaux français étaient comparés au bac de Vaugirard ou au bateau qui amenait les morts à Corbeil (le Corbillard)...

Pour faire face à cette menace, que pouvait faire et que fit le comte de Jouy, avec un courage et une détermination qui méritent le respect, afin de relever la flotte de guerre française indispensable pour protéger le commerce et la Nouvelle France en danger ?

¹² *Mémoires du Président Henault*, F. Rousseau ed., 1854, p. 204.

Un ministre peu soutenu ... Mais travailleur

Une fraction importante des dirigeants ne croyait pas à la nécessité d'entretenir une flotte militaire et encore moins de conserver des colonies. De plus, la situation financière de la France après la guerre n'était pas bonne et les réformes fiscales engagées par le contrôleur général Machault étaient bloquées par l'intransigeance des parlements et du clergé. Les fonds manquaient.

Le comte de Jouy était heureusement un homme sérieux et appliqué qui prit pour mentor un administrateur maritime sorti du séraï : Le Normand de Mézy, intendant de marine à Rochefort. Et le ministre *qui ne savait pas de quelle couleur était la mer* ne tarda pas à réaliser un exploit. Partant visiter Le Havre, il réussit à persuader le roi de l'accompagner. Colbert avait amené la mer jusqu'à Louis XIV en lui présentant des vaisseaux et des galères miniatures sur le grand canal, et Rouillé fit faire à son successeur le chemin inverse. En effet le roi alla visiter le Havre en compagnie de Madame de Pompadour les 19 et 20 septembre 1749. Mais le souverain ne visita qu'une modeste flûte (petit bâtiment de transport) de 600 tonneaux, *le Chariot Royal*, et non un de ses grands vaisseaux de 74 canons, avant d'assister aux spectacles traditionnels (joutes, lancement de navires marchands, et le célèbre simulacre de combat naval). Le Havre fut ainsi le seul port visité par le roi en 59 ans de règne ! Mais Le Havre était principalement un port marchand (port d'arrivée du sucre, du tabac, du coton), pas un port de guerre, ce qui mortifia tout le corps des officiers !

Un ambitieux plan de construction navale mais un manque de fonds chronique

Pour réaliser le plan de rétablissement préparé par Maurepas, il fallait du temps et, des fonds. Il s'agissait de rénover les arsenaux (principalement Rochefort, Brest, Toulon, Lorient)¹³ et de construire en dix ans, pas moins de cent onze vaisseaux de ligne, cinquante-quatre frégates et bien des bateaux plus petits. Le comte de Jouy ne parviendra pas à atteindre ces objectifs, inaccessibles, mais réussit cependant à faire construire et lancer 42 vaisseaux de ligne entre 1749 et 1754, au rythme régulier de 7 ou 8 par an, financés par des fonds extraordinaires. Compte tenu des vaisseaux retirés du service, la marine passa, grâce à lui, de 26 en 1749 à 57 vaisseaux de ligne, peu à peu uniformisés, le vaisseau de 74 canons devenant la règle. Encore fallait-il les armer, c'est-à-dire y mettre, équipages, vivres, munitions et provisions de toutes sortes. Et les fonds nécessaires à ces armements comme à l'entretien des vaisseaux non armés relevaient du budget ordinaire de la marine, très serré. Il faut aussi avouer que Rouillé ne connut pas le même succès dans le domaine de la construction des frégates, dont le nombre passa de 21 en 1750 à seulement 24 en 1754.

Au total, à la fin du ministère de Rouillé, à la veille de la guerre de Sept Ans, la flotte française comptait un peu plus de 110 unités contre ... 336 à la Royal Navy. Le retard restait considérable, en dépit des efforts incessants du ministre pour arracher des crédits. Chaque année, on dépensait en effet pour la marine et les colonies moins de 20 millions (sauf en 1752) sur un budget total de l'Etat d'environ 300 millions de livres, soit moins de 6 % du budget.

¹³ « L'Orient » était le port de la Compagnie des Indes. Port Louis abritait la marine de guerre.

La marine était bien la parente pauvre en dépit du harcèlement constant auquel se livrait Rouillé sur le contrôleur général des finances Machault.

Des moyens humains limités

Les services centraux administratifs de la marine étaient gérés par une trentaine de commis, répartis entre neuf bureaux à Versailles et Paris. Ils étaient dirigés par des premiers commis, certains véritables vice-ministres très puissants, comme La Porte au temps de Rouillé. La marine de guerre comptait seulement un peu plus de 900 officiers des vaisseaux du Roi et un peu moins de 600 officiers « de plume » (écrivains, commissaires et intendants) pour 60 000 gens de mer navigants qui fournissaient les équipages, enrôlés selon le système des classes et en principe non *pressés* (c'est-à-dire enrôlés de force) comme en Angleterre. Les officiers des vaisseaux, issus en général des gardes de la marine (ils y entraient vers 16 ans) constituaient un « Grand Corps » qui n'acceptait guère les « intrus » venus de l'armée ou du commerce, même s'ils étaient de grande noblesse. Ces intrus, étaient les fameux « officiers bleus », réduits dans la marine du roi à des commandements secondaires, bien que souvent marins confirmés. Les officiers, en général bretons ou provençaux, étaient « entretenus » par le Roi et l'avancement était fort lent, car, au sommet de la hiérarchie, les officiers généraux, formaient une incroyable gérontocratie – nombre d'entre eux avaient été nommés alors qu'ils avaient plus de 80 ans. Ils étaient considérés, peut-être de façon sévère, comme indisciplinés, pleins de morgue, et peu instruits, du moins sur le plan de la pratique navale, et les disputes étaient constantes et quelquefois violentes entre l'épée et « la plume ».

Rouillé allait s'attacher à y remédier avec méthode. Et contrairement à la légende, il ne se consacra pas seulement au suivi des projets et travaux scientifiques relatifs à tous les aspects techniques et scientifiques concernant la marine (hydrographie, astronomie, cartographie, construction...). Il ne négligea nullement l'instruction pratique à la mer des officiers et des équipages, compte tenu de possibilités d'armements trop modestes.

Une marine savante

Il n'en reste pas moins que ce grand commis de l'Etat, qui n'a pas laissé de mémoires théoriques ou d'écrits flamboyants illustrant ses conceptions, est surtout reconnu pour avoir voulu construire une marine savante – ce qui lui a été reproché. L'odeur des livres aurait remplacé pour les officiers, « celle des embruns du large et le grincement des fauteuils celui des coques dans la houle et le vent »¹⁴. C'est excessif et injuste mais il faut reconnaître qu'il encouragea vivement toutes les sciences relatives à la navigation.

Rouillé poursuivit ainsi avec rigueur et méthode la politique de son prédécesseur dans cette étonnante quête de découvertes qui caractérise le temps des Lumières. De très nombreux ouvrages et traités parurent ainsi dans tous les multiples domaines auxquels il s'intéressait de près, en liaison permanente avec l'Académie des Sciences (créeée en 1666) ses soixante-dix membres et plus de quatre-vingt correspondants (plus tard Rouillé en deviendra le président). On peut en citer plusieurs où son action fut importante voire décisive.

¹⁴ VERGE-FRANCESCHI Michel, *La marine française au XVIII^e siècle*, p. 118.

Il en va ainsi de la construction navale, pour laquelle il soutint l'Ecole de la marine (crée en 1731), confiée au grand savant Duhamel de Monceau, nommé inspecteur général de la marine le 1^{er} août 1749. Cette Ecole, ancêtre de celle du Génie maritime, allait permettre de construire par la suite des navires supérieurs aux vaisseaux anglais, de l'aveu du célèbre historien naval américain Alfred T. Mahan¹⁵.

L'action de Rouillé fut aussi importante dans le domaine de l'astronomie pour perfectionner l'art de la navigation qui se faisait alors « à l'estime », le grand problème étant celui du calcul de la longitude, car on ne se savait pas encore conserver le temps à la mer (on utilisait seulement des sabliers)¹⁶. De nombreuses missions scientifiques furent de ce fait conduites aux quatre coins de la planète, avec l'aide de Rouillé. Les ouvrages scientifiques se multiplièrent, faisant le point sur les connaissances acquises et préparant les évolutions à venir.

Les préoccupations scientifiques multiples allaient aboutir à la création à Brest, le 10 juillet 1752, de l'Académie de Marine, bientôt peuplée de marins et de scientifiques de grande envergure et présidée par un autre savant, Sébastien-François Bigot de Morogues.

Démission de la marine

Le 27 juillet 1754, le marquis de Saint Contest, Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères, mourut subitement au château de Versailles, devant le Roi. Dans ses *Mémoires*, le marquis d'Argenson prétendit que plus de trente-cinq candidats se manifestèrent pour lui succéder. L'un d'eux était tenu en haute estime et même en amitié par Louis XV : Jean-Baptiste Machault d'Arnouville, alors Contrôleur général des finances (depuis 1745) et Garde des Sceaux (depuis 1750). Cet homme, droit et honnête, avait démissionné devant les résistances des privilégiés opposés à l'impôt du vingtième destiné à atteindre tous les revenus. Il avait demandé la marine « un emploi sujet à moins de révoltes ».

Rouillé, étonné et réticent, se vit alors proposer le poste de Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères, sans aucun doute parce qu'il était très au fait des relations de plus en plus tendues de la France avec l'Angleterre depuis le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748, mettant fin à la guerre européenne, appelée par la France guerre de Succession d'Autriche et guerre du Roi George par les Anglais. Pour surmonter ses hésitations, et selon les *Mémoires sur la Cour de Louis XV* du duc de Luynes, on lui donna une gratification et le droit d'acheter la charge prestigieuse de grand trésorier dans l'ordre royal du Saint-Esprit, qu'il acheta à Machault pour la somme de « 300 000 livres et 100 000 de pots de vin ». Une nouvelle étape de sa carrière s'ouvrait, alors que la guerre menaçait, tout particulièrement en raison de la rivalité franco-anglaise en Amérique du Nord, de plus en plus grave depuis la fin de la guerre.

¹⁵ MAHAN Alfred Thayer, *The Influence of Sea Power Upon History*, Boston, 1890.

¹⁶ Les Anglais essayèrent à la mer une horloge à longitude en 1736, les Français en firent autant en 1767.

Le comte de Jouy ministre de la Nouvelle-France

Certes, le traité de paix d’Aix-la-Chapelle en 1748 avait rétabli en Amérique du Nord « les choses sur le pieds [sic] où elles étaient ou devaient être avant la dernière guerre », comme l’écrivit Rouillé^{17, 16} et la citadelle de Louisbourg, capturée en 1745, avait été restituée aux Français. Mais un concert de protestations s’éleva de toute l’Amérique anglo-saxonne et de toute l’Angleterre, pour lesquelles la France portait ombrage à une nation « qui fonde toute sa grandeur sur le commerce et qui regarde cette autre partie du monde comme le débouché naturel à ses manufactures et à ses productions ». Dès la signature du traité, les colons britanniques se préparèrent à attaquer de nouveau les possessions françaises. Partout ils accrurent leurs activités commerciales, en Acadie, dans la région du lac Champlain, autour de la baie d’Hudson et dans la région des Grands Lacs, où ils se mirent à canaliser une part de plus en plus grande du commerce des fourrures, si important, au détriment des Français. Ils prétendirent que les tribus iroquoises dépendaient d’eux (les intéressés le niaient) et ils s’avancèrent de plus en plus nombreux et actifs le long des rivières du bassin occidental du Mississippi, et en particulier de l’Ohio, où ils s’efforcèrent de rallier les tribus indiennes.

Pour soutenir la Nouvelle France (Canada et Louisiane) ainsi menacée, le comte de Jouy s’appuya sur des gouverneurs issus de la marine ayant déjà une longue carrière.

Quand il arriva au ministère le 30 avril 1749, la colonie avait à sa tête, depuis le 19 septembre 1747, le marquis de La Galissonnière, qui exerçait avec talent les fonctions de gouverneur général par intérim, en attendant la libération du gouverneur général en titre, Pierre Taffanel de La Jonquière, qui avait été capturé en chemin par les Anglais. Mais La Galissonnière obtint du ministre Maurepas la faveur de revenir en France. Parti en septembre 1749, il arriva en France en décembre et devint un conseiller très écouté du comte de Jouy.

La Galissonnière savait qu’il fallait des fonds et des hommes pour résister aux Anglais. Il les avait demandés en 1748 à Maurepas, mais le Ministre avait répondu que les fonds des colonies se prenaient sur les fonds de la Marine déjà très insuffisants. Pour se défendre, faute de renforts et d’une immigration trop faible, il fallait donc s’appuyer sur des milices locales indisciplinées, mais efficaces et sur des Indiens pas toujours fiables qui appliquaient avec succès les méthodes de la « petite guerre », bien adaptée au pays, contrairement aux évolutions en ligne de la « guerre en dentelles » encore en faveur chez les Anglais. Rouillé pensait également, comme La Galissonnière, qu’il fallait consolider ou édifier des forts ou postes fortifiés le long des axes stratégiques et développer la colonisation agricole.

La politique menée par le ministre et ses gouverneurs sera rigide, et menée à seule fin de tenter de stopper les Anglais et d’assurer l’intégrité territoriale de l’empire français. Une mission bien difficile, compte tenu de l’énorme déséquilibre démographique entre colonies anglaises et françaises.

Le nouveau gouverneur, La Jonquière, arrivé le 14 août 1749, fit construire le fort qu’il appela « Rouillé », du nom de son ministre, à l’emplacement de l’actuelle ville de Toronto et il voulut chasser les Anglais de la vallée de l’Ohio, mais avec des moyens insuffisants. L’opération menée en 1749-1750 fut un échec.

¹⁷ Ministère des affaires étrangères, Correspondance politique, Angleterre, 438, f° 428, Rouillé à Mirepoix (ambassadeur de France à Londres), 24 avril 1755. Rouillé était alors secrétaire d’Etat des affaires étrangères.

Ce gouverneur, bon administrateur et d'un grand courage (29 campagnes en mer), se révéla aussi, comme beaucoup d'autres, d'une regrettable cupidité et fut très critiqué. Rouillé lui chercha donc un successeur dès la fin de 1751.

Ce fut Ange Duquenne de Menneville, descendant du grand Duquesne de la marine de Louis XIV, qui débarqua à Québec le 1^{er} juillet 1752 pour un mandat de trois ans.

Sa rapide arrivée surprit tous ceux qui espéraient voir enfin nommé au gouvernement général, le « Grand » marquis de Vaudreuil, canadien de souche (on voyait déjà apparaître un particularisme canadien) et gouverneur en fonction d'une Louisiane qui connaissait enfin paix et prospérité.

Mais Rouillé avait commencé par nommer, en février 1752, le chevalier de Kerlérec gouverneur de la Louisiane, et curieusement demandé à Vaudreuil d'attendre le retour de Duquenne en France, avant d'aller à Québec gouverner la Nouvelle France en 1755.

Duquenne appliqua ses instructions en faisant édifier en 1753-1754 une série de postes au sud du lac Ontario : Presque- Ile, Le Bœuf, Machault et Duquesne (à l'emplacement de l'actuelle Pittsburgh), et en poursuivant les fortifications de Québec. Il ne tarda pas cependant à s'aliéner les coloniaux en exigeant revues, inspections, et entraînements en vue d'une nouvelle expédition vers la vallée de l'Ohio au printemps 1753 qui fut un demi échec. Rouillé lui en fit de vifs reproches¹⁸.

Au printemps 1754, George Washington, alors colonel, se rendit sur place, envoyé par le gouverneur de la Virginie, pour exiger le retrait des Français. Il fit massacer un détachement français, commandé par l'enseigne de Jumonville qui venait parlementer mais il fut capturé peu après en juillet 1754. Libéré en échange de ses aveux, il revint sur sa parole et cette affaire eut un énorme retentissement dans toute l'Europe. Ce fut la première escarmouche franco-anglaise de la guerre de Sept ans.

Duquenne, conscient pour sa part de ses erreurs, demanda son rappel en octobre 1754 et sa demande parvint au remplaçant de Rouillé, Machault d'Arnouville.

Le marquis de Vaudreuil rejoindra ensuite son poste alors que les hostilités avec les Anglais étaient sur le point de se déclencher, avec la capture brutale en pleine mer et en pleine paix de nombreux vaisseaux français de commerce et même de guerre. La guerre fut perdue pour les Français. Le Canada et la rive gauche du Mississippi furent cédés aux Anglais, la rive droite, aux Espagnols, par le traité de Paris en 1763.

On peut observer que le comte de Jouy eut le triste privilège de nommer le dernier gouverneur de la Louisiane, Kerlérec et le dernier gouverneur général, Vaudreuil. Avait-il donné à l'immense domaine colonial français nord-américain tous les moyens de se défendre avant une guerre décisive ? Trop tard ? Trop peu ? Sans doute, mais pour « quelques arpents de neige », selon le célèbre mot de Voltaire, il avait remué ciel et terre. Il devait le faire et il le fit. Pour paraphraser la belle devise du Canada, on doit se souvenir.

¹⁸ La série B2 des Affaires Maritimes (AM) contient de nombreuses lettres écrites par Antoine-Louis Rouillé entre 1750 et 1754.

Après sa démission de la marine, Rouillé fut secrétaire d'Etat des Affaires étrangères de 1754 à 1757, mais, atteint par de graves problèmes de santé qui l'amenaient à s'endormir en plein Conseil, il fut amené à démissionner par le cardinal de Bernis qui prit sa place.

Cependant le roi l'estimait : il le laissa au Conseil et lui confia la charge de la surintendance des postes et relais.

Rouillé mourut le 20 septembre 1761 et fut inhumé à Saint-Germain l'Auxerrois. Le secrétaire de l'Académie des Sciences, Jean-Paul Grandjean de Fouchy, rédigea son « Eloge » qui parut en 1762¹⁹ :

Sa taille était au-deffous de la médiocre, il avoit le regard vif, fon abord annonçait le fond de fome & la tranquillité dont elle jouiffoit ; il s'exprimoit avec nobleffe & pureté, fa politique n'étoit point myftérieufe ; il n'en eut jamis d'autre que l'équité ; auffi jamais perfonne n'a poffédé plus pleinement que lui la confiance publique.

ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

Michel ALLARD, (1749-1754), Montréal [s. n.] 1972 (édition de la thèse de doctorat d'histoire soutenue en 1972 à l'Université de Montréal)

Michel ALLARD, *Antoine Louis Rouillé, le Secrétariat d'Etat à la Marine et la Nouvelle-France*, Thèse manuscrite de doctorat de 3^e cycle, Université de Paris X, Nanterre, 1975.

Michel ALLARD, « Antoine-Louis Rouillé, secrétaire d'Etat à la Marine, 1749-1754 », *Revue d'histoire des Sciences*, tome 30, n°2, 1977, p. 97-103.

Marquis d'ARGENSON, *Mémoires et Journal inédit*, tomes I à V, A Paris, chez P Jannet Libraire, 1857. Il existe aussi une version en 9 volumes.

Cardinal de BERNIS, *Mémoires et lettres de François-Joachim de Pierre, cardinal de Bernis (1715-1758)*, d'après les manuscrits inédits par Frédéric Masson, Paris, Plon, 1878, 2 tomes.

Cardinal de BERNIS, *Mémoires du cardinal de Bernis*, notes de Philippe Bonnet, Paris, Mercure de France, 1986.

Duc de LUYNES, *Mémoires du duc de Luynes sur la Cour de Louis XV 1735-1758*, par Louis Dusseux et Eudoxe Soulié, Paris, Firmin Didot frères, 1860-1865, 14 tomes.

BLUCHE François, *Les magistrats du Parlement de Paris au XVIII^e siècle (1715-1771)*, Paris, les Belles Lettres, 1960.

BOUCHET Danièle, « Antoine Daquin, comte de Jouy-en-Josas, Premier Médecin du Roi Soleil », *Les Cahiers historiques de Jouy-en-Josas*, n°17, janvier 2014.

CÔTÉ Pierre-L., « DUQUESNE DE MENNEVILLE, Ange, marquis de Duquesne », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. IV, Université de Laval-University of Toronto, 1980.

DESCHAMPS Henri, *Les méthodes et doctrines coloniales de la France du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1953.

DINECHIN Bruno de, *Duhamel du Monceau : un savant exemplaire au siècle des Lumières*, CME, 1998.

DUPUY Claude, « Traité de Jouy-en-Josas ou traité de Versailles », *Les Cahiers historiques de Jouy-en-Josas*, n°12, juillet 2011.

¹⁹ Grandjean de Fouchy, Jean-Paul, p. 188.

- FREGAULT Guy, *Le Grand Marquis. Pierre de Rigaud de Vaudreuil et la Louisiane*, Montréal et Paris, Fides, 1952, 1963, 1966.
- FREGAULT Guy, « Vaudreuil, Pierre de Rigaud, marquis de », *Encyclopedia Canadiana*, Ottawa, The Canadian Cy Limited, 1958, 1960, 1962, vol. X, p. 217.
- GOURMELON Hervé, *Le chevalier de Kerlérec (1704-1770). L'affaire de la Louisiane*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003.
- HAVARD Gilles, VIDAL Cécile, *Histoire de l'Amérique française*, Flammarion, 2003, Champs Histoire, 2008.
- HENAUT Charles Jean-François, *Mémoires du Président Hénault*, par M. le baron de Vigan, Paris, 1855, par François Rousseau, Paris, Hachette, 1911.
- MAHAN Alfred T., *The Influence of Sea Power upon History*, Boston, 1890.
- MAUREPAS Arnaud de, BOULAND Antoine, *Les ministres et les ministères du siècle des Lumières, 1715-1789*, Etude et dictionnaire, Christian/JAS, juin 1996.
- PICCIOLA André, *Le comte de Maurepas. Versailles et l'Europe à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 1999.
- TAILLEMITE Etienne, « BARRIN DE LA GALISSONIERE, Roland-Michel, marquis de La Galissonnière », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. III, Université de Laval-University of Toronto, 2003.
- TAILLEMITE Etienne, « TAFFANEL DE LA JONQUIERE, Jacques-Pierre de, marquis de La Jonquière », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. III, Université Laval-University of Toronto, 2003.
- VERGE-FRANCESCHI Michel, *La marine française au XVIII^e siècle. Les espaces maritimes*, SEDES, 1998.
- VERGE-FRANCESCHI Michel (sous la direction de), *Dictionnaire d'Histoire maritime*, Paris, Robert Laffont, 2002.
- ZANCO Jean-Philippe, (sous la direction de), *Dictionnaire des ministres de la marine 1689-1958*, édition SPM, 2011.

LES ARMES DE LA COMPAGNIE DES INDES

LE SITE DE FORT ROUILLE, ONTARIO

Légende du panneau d'information visible sur le site du Fort Rouillé:

Le dernier fort français construit dans ce qui est aujourd'hui le Southern Ontario, Fort Rouillé fut érigé sur ce site en 1750/1751. Il fut établi sur l'ordre du marquis de La Jonquière, gouverneur de la Nouvelle France pour renforcer le contrôle des Grands Lacs par les Français. Il était situé à cet endroit afin de stopper la traite des fourrures pratiquée par les Indiens avec les postes anglais du sud et celui d'Oswego. Ce petit poste frontière était constitué par une palissade et quelques bâtiments. Le commerce y prospéra jusqu'à ce que les hostilités se déclenchent entre Français et Anglais au milieu des années 1750. A la suite de la capitulation des autres postes et forts français du lac Ontario le fort Rouillé fut détruit par sa garnison en juillet 1759.



**ROCHEFORT. LE GRAND ARSENAL DE LA MARINE DE GUERRE
CONSTRUIT EN 1666**



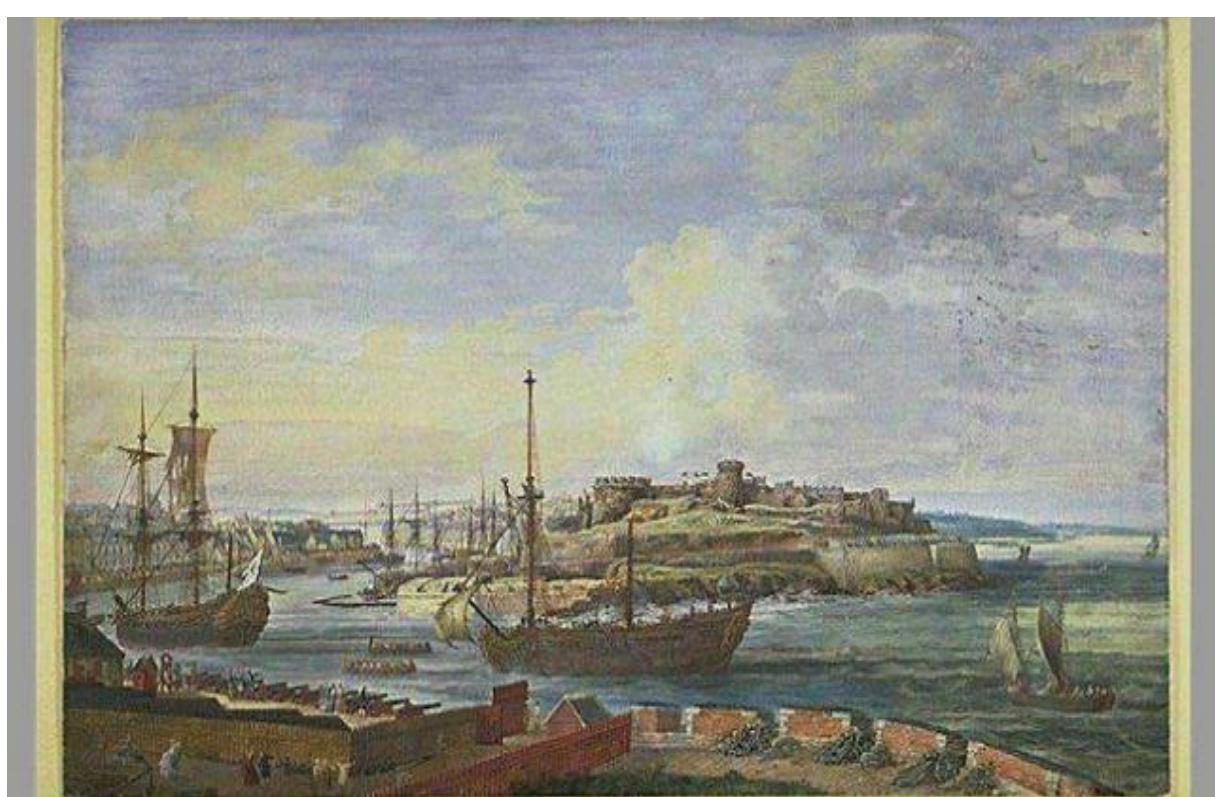
◆ 1. Le port de Rochefort au XVII^e siècle. Tableau de Joseph Vernet

Le site de Rochefort fut choisi en décembre 1665 par Colbert du Terron, neveu de Jean Baptiste pour donner un lieu de refuge de défense et d'approvisionnement pour les escadres. Il était en effet bien placé car sur la Charente, à l'abri d'incursions ennemis, et devint un des principaux arsenaux du pays pour la flotte du Ponant. C'est de Rochefort que partirent les vaisseaux du roy et nombre d'émigrants pour la Nouvelle France. On peut toujours visiter la célèbre corderie que l'on voit à droite sur la gravure.

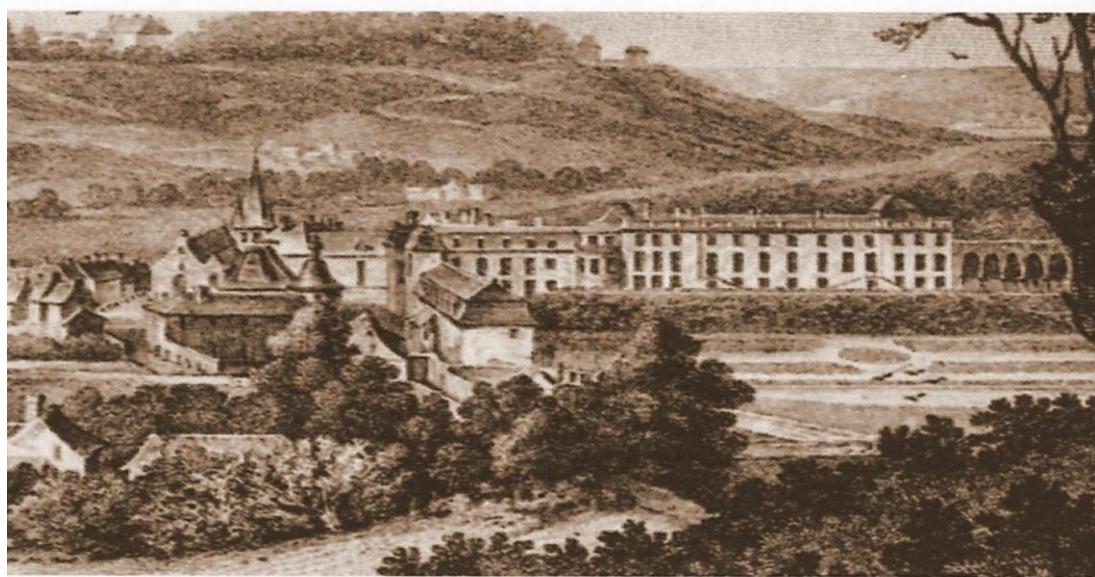
BREST AU XVIII e SIECLE

Richelieu fit de Brest un port militaire en 1631 et le dota d'un arsenal. En raison de son tirant d'eau élevé (7 mètres) il reçut de grandes escadres aux XVII et XVIII e siècle, mais il était sous la dominante des vents d'ouest ce qui rendait difficile la sortie des navires du célèbre goulet. La population atteignit 15 000 personnes en 1715, mais fut victime à plusieurs reprises de terribles épidémies de typhus amenées par les navires.

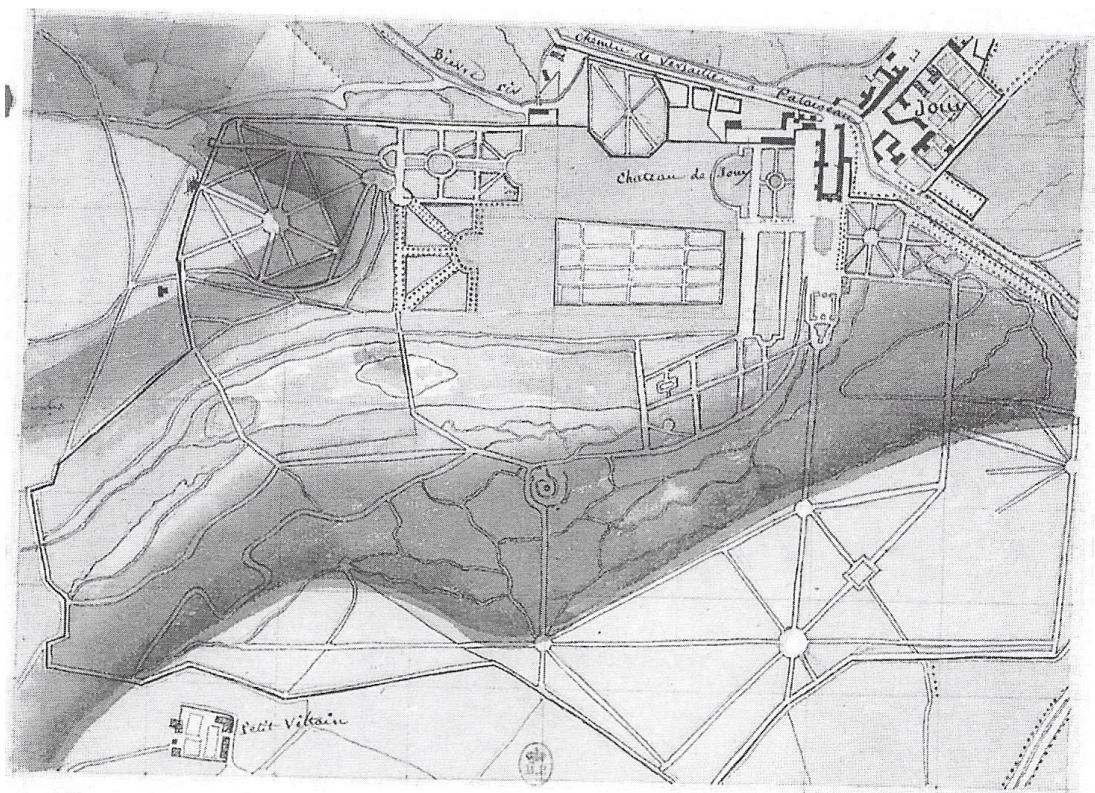
Brest abrita aussi à partir de 1750 un bagne dont s'évadera plus tard le fameux Vidocq.



LE CHATEAU DE JOUY *et SON PARC AU TEMPS DE ROUILLE*



CHATEAU DE JOUY. DESSIN DE LESPINASSE. 1780



B.N. Estampes, Topo Va 78, fol, t, IV, B 7024

Le plan du château au milieu du XVIII^e siècle.

NAVIRES DE GUERRE AU TEMPS DE ROUILLE

Le remarquable vaisseau de 74 canons, le plus construit en France



LES ARMES DE ROUILLE COMTE DE JOUY



Rouillé de Jouy :

«D'Azur, à un chevron d'or accompagné de deux roses du même et en abîme d'un croissant du même»

L'ordre est celui du Saint Esprit



